

## REPARTITION DES MOYENS DANS LES LYCEES ET LP – RENTREE 2015 (BOP141)

### A) Les Objectifs 2015

- Financement de la hausse démographique
- Mise en œuvre du décret du 20 Août 2014 relatif aux missions des enseignants.
- Optimisation de la capacité d'accueil dans la voie professionnelle sur la base de l'évolution de la carte des formations
- maîtrise des taux d'encadrement en lycée et LP

### B) Dans les lycées

En 2015, la hausse attendue de 2236 élèves (pré et post BAC) supplémentaires dans les lycées a deux conséquences. La première correspond à l'augmentation mécanique des moyens pour la prise en compte de cette hausse. La seconde est qu'elle se conjugue au nouveau mode de décompte de l'ex première chaire. En effet cette ARE est remplacée par une pondération de 1,1 qui concerne toutes les heures de première et de terminale. De surcroît, la pondération de 1,25 devient systématique pour toute heures faite en BTS et engendre un coût supplémentaire conséquent.

Dans notre académie, cela représente plus de 1670 heures, correspondant à 93 ETP environ, qui viennent s'ajouter à ce titre aux besoins liés à la démographie.

1. 272 emplois sont donc ajoutés en 2015 au budget des lycées
  - 85 ETP provenant de la nouvelle délégation de 102 emplois octroyée à l'académie pour la rentrée 2015 (17 postes allant aux collèges de l'éducation prioritaire)
  - 58 ETP provenant d'un solde positif en moyens de vacation
  - 30 ETP provenant d'une meilleure utilisation du vivier de suppléance
  - 9 ETP correspondant à des ARA pour coordination ZEP basculant sur le régime indemnitaire
  - 30 ETP depuis les collèges résultant de la baisse démographique (*cf fiche collèges*)
  - 60 ETP au titre de l'optimisation de la capacité d'accueil en LP

### C) La mise en œuvre du décret du 20 août 2014

Ce texte prévoit la transformation de la plupart des ARE actuelles sous forme d'indemnités pour missions particulières (IMP).

Pour réaliser cette opération 1060 HSA sont retirées des dotations pour être transformées en indemnités. Celles-ci seront notifiées en même temps que la DGH en Janvier.

### D) Les lycées professionnels

538 élèves supplémentaires sont attendus dans les lycées professionnels à la rentrée prochaine. A la rentrée 2014, une hausse des effectifs à hauteur de 230 élèves était attendue dans la voie professionnelle, cette prévision s'est finalement traduite par une baisse de 438 élèves. Ainsi l'académie dispose de 1441 places vacantes sur les niveaux d'entrée (*plus de 5400 tous niveaux confondus*), ce qui représente environ 80 ETP qui peuvent être considérés comme surfinancés (*environ 375 tous niveaux confondus*).

Pour la rentrée 2015, une évolution stabilisée de la carte des formations et une meilleure utilisation des places vacantes permettent de restituer 60 ETP qui pourront être mobilisés en LEGT. Après cette opération, l'académie disposera encore d'au moins 913 places vacantes potentielles dans les niveaux d'entrée (*plus de 4800 tous niveaux confondus*). Ce potentiel permettra de proposer des solutions aux élèves repérés décrocheurs et de mettre en œuvre le décret sur le droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans.

Comme pour les collèges et les lycées, 497 HSA sont retirées des dotations pour être transformées en indemnités.

#### **E) L'évolution des taux d'encadrement et du taux d'HSA en face à face pédagogique**

Le décret du 20 août est sans incidence sur le financement des structures pédagogiques, mais du fait de la transformation d'ARE en indemnités entraîne mécaniquement une baisse des dotations en HP et en HSA. Cette double présentation des moyens de l'établissement en heures et en indemnités ne permet pas de comparer les taux d'encadrement de façon pertinente de valeur à valeur.

Néanmoins dans cette étape de préparation de la rentrée scolaire l'académie s'est assurée, en réévaluant les DGH hors IMP, que le H/E global des lycées progresserait et passerait de 1.582 à 1.597, celui des lycées professionnels étant maintenu et passant de 2.076 à 2.078.

Le taux d'HSA en face à face pédagogique prévisionnel dans les DGH n'évolue que très faiblement dans les lycées (de 16,02 % il passe à 16,06%) il augmente d'environ 0,5 point dans les LP où il passe à 12.4 %.